

## Mutuelle/Prévoyance : le temps des comptes !

Mutuelle

/

Prévoyance

~

CSE

~

Accords

Acticall/Sitel

« L'histoire sociale enseigne qu'il n'y a pas de politique sociale sans mouvement social capable de l'imposer »

Depuis début juillet, notre assureur (le Gan) a dénoncé notre contrat de Mutuelle et de Prévoyance auprès de notre Direction.

En effet, depuis 2 ans, nos comptes prévoyances sont largement déficitaires : -300% en 2017 et même tendance en 2018.

Cela signifie que lorsque nous cotisons 100€, 300€ sont dépensés pour indemniser les salariés.

**Aujourd'hui, la Direction Générale et le Gan disent qu'il est nécessaire de réformer notre système de prévoyance!**

Ils veulent:

- augmenter les cotisations.
- N'indemniser que les salariés ayant plus d'un an d'ancienneté.
- Ne plus indemniser les arrêts courts (- de 90 jours consécutifs).

**La Direction envisage aussi une répartition de la cotisation prévoyance, qui est aujourd'hui 100% à la charge de l'entreprise, ainsi qu'une renégociation du paiement de la 1<sup>ère</sup> semaine de carence à 100% lors du 1<sup>er</sup> arrêt de l'année.**

Nous ne nions pas qu'il y a un déficit important et qu'il faut trouver une solution mais encore une fois, la Direction ne se pose pas les bonnes questions:

**Pourquoi tant de salariés sont-ils en arrêt ?**

**Comme pour n'importe quelle maladie, il faut trouver les causes du mal et pas seulement essayer de traiter les conséquences !!!**

Mais comme d'habitude, nous travaillons dans l'urgence et si nous ne trouvons pas un compromis rapidement plus aucun salarié ne sera couvert....



**Pour la CGT, les salariés sont pris en otage de l'assureur** qui nous avait pourtant démarché avec plein de « bienveillance » il y a 2 ans seulement.

**Concernant la mutuelle** qui est légèrement déficitaire (107%), **l'assureur va augmenter les cotisations de 9% par palier de 3% tous les 6 mois** (en janvier 2019, juillet 2019 et janvier 2020) avec toujours 50% à la charge de la Direction.

**Dans ce contexte, la CGT va se battre pour qu' Acticall/Sitel continue de prendre en charge 100% des cotisations prévoyance et pour conserver notre « joker » maladie tout en maintenant l'indemnisation des arrêts courts.**

# Accord CSE



Le 25 septembre dernier, la Direction nous a communiqué son projet d'accord CSE qui sera effectif après les prochaines élections prévues en juin 2019.

Pour l'instant, il n'y a

que le minimum :

- 7 réunions locales par an au lieu de 12 actuellement
- Les suppléants exclus des réunions
- Moins de temps pour travailler
- Un seul élu au CSE national (équivalent du CE aujourd'hui) par site
- Etc....

**Aujourd'hui, la CGT Acticall/Sitel veut :**

- **12 réunions par an en local**
- **Au moins 2 élus au CSE national pour les sites de + de 500 salariés**
- **Plus de temps pour travailler**
- **Des suppléants invités aux réunions**
- **Etc....**

**Nous ne lâchons rien!!!**

## Concernant nos accords !

Au 25 septembre, date de la 2ème réunion de négociation, la Direction nous propose de re-signer en l'état les accords Acticall suivant:

- Salariés en situation de handicap
- Harcèlements et incivilités
- Droit à la déconnexion

Pour la CGT Acticall, aucun problème puisque ces accords sont récents (moins d'un an) et que nous en sommes signataires.

*“L'homme qui lutte pour autrui est meilleur que celui qui lutte pour lui-même.”*

### Bulletin de syndicalisation

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Activité : .....

#### Contacts

Isabelle SAINT AGNE DS/DP Suppléante : [isabelle.agne@orange.fr](mailto:isabelle.agne@orange.fr)

Aurore SANCHO DP : [sancho.aurore@orange.fr](mailto:sancho.aurore@orange.fr)

Vincent PUCHEU DP: [vincent.pucheu@orange.fr](mailto:vincent.pucheu@orange.fr)